

Service administratif des écoles

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service administratif des écoles est composé du personnel suivant :

- 1 Cheffe de service à 100 %.
- 1 assistante à 80 %
- 1 employée de commerce à 20 %
- 1 chauffeur du bus scolaire à 80 %.
- 1 responsable de cafétéria à 45 %.
- 1 Directrice d'APEMS à 75 %.
- 13 éducateurs APEMS (7,62 EPT).
- 1 intendante APEMS (26 %).
- 1 apprenti ASE à 100 %.
- 3 responsables de réfectoire (0,9 EPT).
- 14 employés de réfectoire (4 EPT).
- 9 patrouilleurs scolaires (payés à l'heure).
- 23 responsables de groupes de devoirs surveillés.

TACHES DU SERVICE

- Direction générale des structures d'accueil parascolaires communales (APEMS et réfectoires).
- Aménagement des salles de classes et locaux administratifs scolaires (mobilier, tableaux de classes, beamers, etc.).
- Aménagement des horaires des transports scolaires.
- Administration et organisation des devoirs surveillés.
- Coordination des lignes Pédibus.
- Gestion des subsides communaux pour activités culturelles et sportives scolaires (sorties pédagogiques, courses d'école, voyages d'étude, etc.).
- Participation à l'organisation et à la coordination de certaines manifestations scolaires.
- Participation à la Commission culturelle scolaire.
- Gestion des inscriptions à Piccolo Voice et Parents Voice.
- Administration des camps de ski et de l'école à la montagne.

- Gestion des plans de fermeture et des clés des bâtiments scolaires.
- Gestion, coordination et vente du Passeport vacances.
- Secrétariat de l'Entente intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice du chalet Les Alouettes.
- Secrétariat du Conseil d'établissement.
- Comité de pilotage pour la construction du nouvel APEMS de la Coquerellaz.
- Comité de pilotage pour la construction du nouveau collège primaire Croset-Parc (en cours).

CHEFFE DU SERVICE ADMINISTRATIF DES ECOLES

Les tâches du quotidien du Service administratif des écoles s'amplifient, notamment dans le domaine des structures parascolaires.

En effet, l'ouverture, à la rentrée d'août 2017, de la structure d'APEMS de la Coquerellaz pour 60 places, s'est vu passer de 36 places d'accueil au CSCE à 96 pour l'ensemble de ces deux structures. L'inauguration de ce nouveau bâtiment a eu lieu le 2 novembre 2017. Avant d'en arriver à ce stade, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le Comité de pilotage et ses membres.

Un programme de gestion des réfectoires en ligne a été testé par les collaboratrices administratives du Service depuis la rentrée scolaire d'août. Il sera opérationnel depuis la rentrée de janvier 2018.

La Cheffe du Service administratif des écoles remercie l'ensemble des personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de l'école et avec qui elle collabore tout au long de l'année aux différents projets dans un esprit constructif et ouvert.

Sylvette Menétrey,
Cheffe du Service administratif des écoles



Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)

La structure d'accueil en milieu scolaire située dans le Centre socioculturel d'Ecublens a une capacité de 36 places (3P à 6P) et l'APEMS de la Coquerellaz, qui s'est ouverte le 21 août 2017, de 60 places (1P à 6P).

Missions

Entre la famille et l'école, l'APEMS a sa spécificité. Il est un lieu de vie où les enfants trouvent un climat, une ambiance et des activités qui distinguent les champs familiaux et scolaires. Ce n'est pas un temps de garde, mais du temps de vie pour les enfants accueillis.



Pour que cette expérience en collectivité contribue à ce que les enfants développent leurs compétences et leurs habiletés sociales, ces moments de vie à l'APEMS se doivent d'être riches en relations, en expériences, en découvertes et en plaisirs partagés.

La ligne pédagogique

C'est un instrument de travail, de pilotage et de cohérence pour l'équipe éducative. Elle symbolise nos valeurs, nos objectifs et nos actions dans notre milieu professionnel auprès des enfants.

La Directrice et l'équipe éducative se réunissent une fois par semaine, en dehors de la présence des enfants, afin d'organiser, modifier et adapter le programme quotidien de l'APEMS. Ces colloques permettent de relever des interrogations et questionnements au sujet des enfants.

Déclinaison d'un des thèmes de la ligne pédagogique : l'adaptation

C'est un moment très important de rencontre, d'échange entre l'enfant, les parents et l'équipe éducative. Elle est considérée comme une période d'intégration qui permet à l'enfant de passer sereinement du milieu familial à celui de la structure d'accueil. Cela permet à l'équipe éducative de faire la connaissance de l'en-

fant et de sa famille. Cette période est déterminante et constitue l'ébauche d'une relation de confiance. L'enfant et ses parents ont besoin d'être accompagnés et soutenus pour vivre au mieux la séparation et s'inscrire progressivement dans le lieu.

Objectifs

- Aider le groupe à laisser une place au nouveau.
- Être nouveau, ce n'est pas simple, mais pour les anciens, accepter un nouveau, c'est aussi une démarche qui mérite d'être accompagnée.
- Soutenir l'enfant dans sa découverte progressive de la collectivité.
- Justifier auprès des enfants et de leurs parents les règles de vie du groupe, les rituels de fonctionnement, le pourquoi et le comment.

Moyens

L'inscription est la première démarche des parents en vue de l'accueil de leur enfant au sein de la structure. Ce moment nécessite une parfaite disponibilité de l'équipe éducative qui accueille la famille car le premier contact est toujours déterminant pour établir la confiance.

La Directrice reçoit la famille individuellement pour repérer ses attentes par rapport à la structure, répondre à ses questions, expliquer le fonctionnement et l'organisation de l'APEMS. La présentation des spécificités du cadre d'accueil parental permet à la famille de savoir si celui-ci convient et correspond à sa disponibilité. Le sens de la phase d'adaptation sera également abordé.

Déroulement

L'adaptation se définit comme la période nécessaire pour que l'enfant s'intègre dans la structure et apprenne à se séparer de ses parents pour rejoindre la collectivité. La Directrice prévoit la période d'adaptation selon la disponibilité des parents, sous forme d'un microprojet d'accueil individualisé. L'enfant est accueilli dans la structure durant un temps qui sera déterminé avec eux, selon les besoins de l'enfant, et qui sera répété trois fois.

Pendant la phase d'adaptation, l'éducatrice laisse le temps nécessaire à l'enfant pour prendre confiance. Elle se montre disponible, reste à l'écoute pour le rassurer et le consoler afin de l'aider au mieux à vivre la séparation.



Elle reste avec lui, l'accompagne dans ses découvertes et l'observe. Après la phase d'adaptation, un entretien d'évaluation avec la famille et l'enfant permet de savoir

comment elle s'est déroulée pour l'enfant et comment les parents se sentent dans la structure.

Activités réalisées à l'APEMS en 2017

- Visite de la ménagerie Knie.
- Théâtre à Lausanne.
- Confection de confiture et pain d'épices.
- Initiation au skateboard.
- Fête de l'été.



Local pic-nic

Entre fin avril et début mai, un local pic-nic a été mis à disposition des élèves du Pontet des degrés 9 à 11VG, dans une salle de classe du bâtiment Jupiter, à titre d'essai. La surveillance a été assurée par des enseignants bénévoles que nous profitons de remercier pour leur collaboration, particulièrement Mme Magali Junod, Doyenne, qui a soutenu le Service pour la mise en œuvre de cette prestation.

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
24 avril 10" 3 élèves 11h00 à 12h00	25 avril 8" Personne	27 avril 6" 9 élèves 11h00 à 12h35	28 avril 3" 16 élèves 11h50 à 12h40
Du 2 mai au 5 mai, semaine des ECR ouverture du local à 11h50			
1 ^{er} mai 5" Personne	2 mai 5" 3 élèves 11h50 à 12h40	4 mai 5" 4 élèves 12h00 à 13h00	5 mai 11" Personne
8 mai 9" 3 élèves 11h00 à 12h00	9 mai 8"(vent) 11h00 à 11h50 personne 11h50 à 12h30 6 personnes	11 mai 11" 9 élèves 12h00 à 12h35	12 mai 11" 11h00 à 11h50 personne 11h50 à 12h40 10 élèves
Semaine de stage pour les 10 ^{èmes} VG1 et VG2 - Voyage d'études pour les 11 ^{èmes} Pas de permanence au local			
22 mai	23 mai	ASCENSION	
29 mai	30 mai	FIN	

En collaboration avec le Centre de jeunes, qui a aimablement mis à disposition un local pour ce projet, l'expérience a été reconduite pour la période hivernale, soit du 30 octobre 2017 au 30 mars 2018. Pour la surveillance, un adulte rémunéré par la Commune a été engagé de 11 h à 13 h. Un bilan sera établi à l'issue de la période d'activité.



Réfectoires scolaires

Tarifs

Classes de revenu brut	Prix du repas
Jusqu'à 3'000.-	4.70
de 3'001.- à 4'000.-	6.20
de 4'001.- à 5'000.-	7.70
de 5'001.- à 6'000.-	9.20
de 6'001.- à 7'000.-	10.70
de 7'001.- à 8'000.-	12.20
de 8'001.- à 9'000.-	13.70
plus de 9'000.-	15.20

Nous relevons l'excellente collaboration qui prévaut entre le Service des finances et le Service administratif des écoles pour la gestion de cette prestation communale, très appréciée par les bénéficiaires. L'acquisition d'un programme en ligne aura l'avantage de permettre aux parents de gérer au quotidien les repas de leurs enfants, par le biais d'une application accessible par internet ou par smartphone. Les repas seront payés d'avance par les parents, ce qui évitera ainsi une facturation mensuelle par le Service des finances sur la base des données transmises par le Service administratif des écoles.

Contrôle des données salariales

Le Service des finances exige les justificatifs de revenu des parents des enfants inscrits initialement dans les différents réfectoires (information collectée par la Direction des écoles). Le montant de revenu introduit dans la base de données du programme permet un calcul automatique du prix du repas pour chaque enfant.

Marge contributive

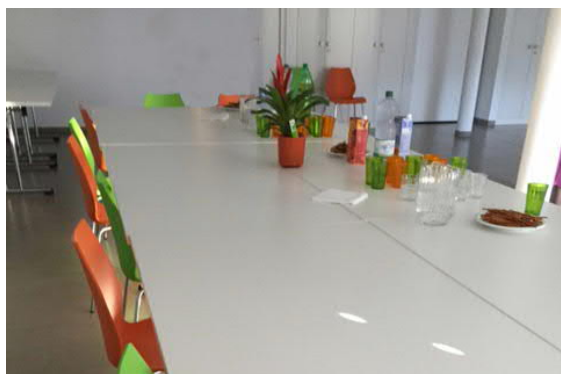
La marge contributive correspond à la part des frais fixes couverts par la participation des parents après le paiement des repas.

Pour rappel, la contribution-cible minimum a été fixée par la Municipalité à 20 %. Sur la base des chiffres 2017, celle-ci se monte à 15,35 % ; l'objectif n'est donc pas complètement atteint et les barèmes devront être révisés pour le futur.

L'entreprise Croq'midi livre les repas pour nos réfectoires et les APEMS. Ce prestataire répond à nos besoins et le contrat a donc été reconduit pour l'année scolaire 2017-2018.

La prestation de réfectoires comprend quatre lieux d'accueil :

Réfectoire d'Epenex (Bâtiment de l'Oiseau de l'Ouest)



Accueille 12 à 15 enfants par jour, avec un encadrement de 2 adultes, y compris les trajets.

Réfectoire du CSCE



Accueille entre 28 et 36 enfants par jour (ce nombre s'ajoute aux 36 places occupées

par l'APEMS dans le même réfectoire). Encadrement : 4 adultes, y compris l'intendante de cuisine.

Réfectoire du Pontet



Accueille entre 50 et 60 enfants par jour. L'accueil organisé à 11 heures, pour les élèves qui doivent se déplacer en salle de gymnastique pour midi, n'a pas été renouvelé, faute de participants. Encadrement : 5 adultes.

Réfectoire de la Coquerellaz



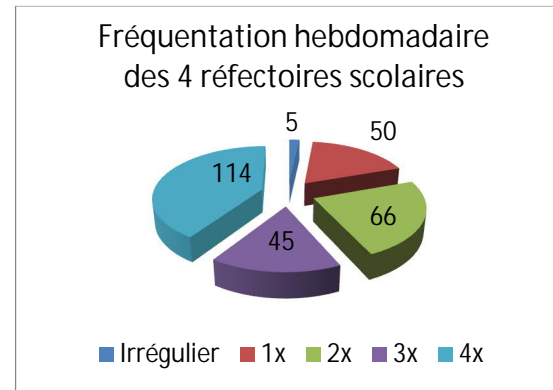
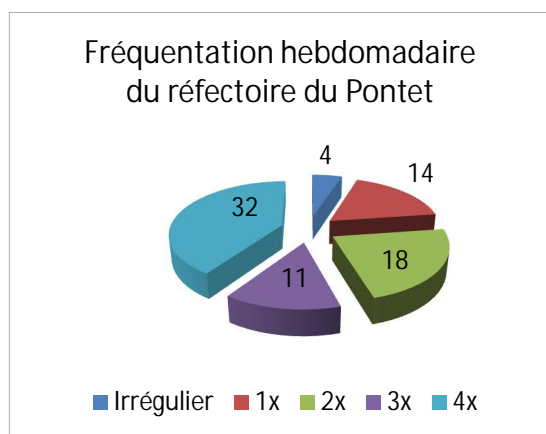
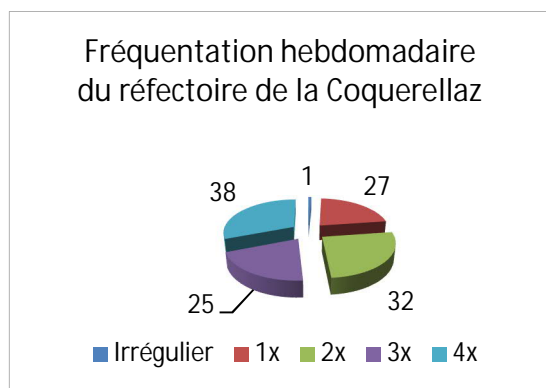
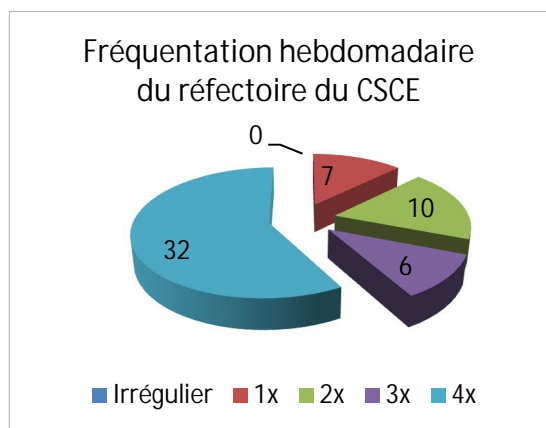
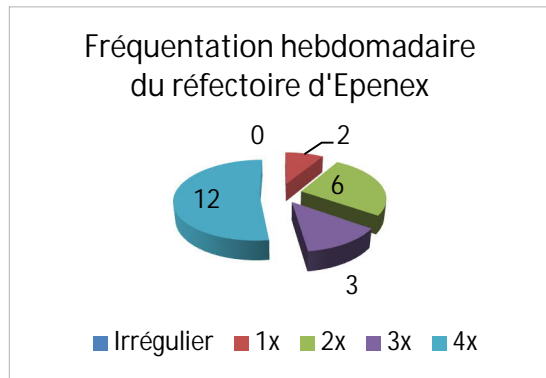
L'ouverture de l'APEMS à la Coquerellaz a fait diminuer l'accueil à 60 enfants par jour. Le maintien du service en deux parties, en raison de l'âge des enfants, contraint à un encadrement par 6 adultes.

Formation professionnelle

La formation d'analyse des pratiques professionnelles, dispensée dans l'objectif de consolider les connaissances éducatives de notre personnel des réfectoires, a été poursuivie en 2017.

Nous tenons à adresser nos vifs remerciements à nos Autorités pour l'effort consenti en faveur de l'accueil de midi de nos écoliers, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de

nos réfectoires pour toute sa créativité, son dévouement et sa motivation.



♦ ♦ ♦ ♦

Devoirs surveillés



Trois jours par semaine (lundi, mardi et jeudi), des séances de devoirs surveillés sont organisées pour les élèves des degrés 3P à 8P, de 15 h 30 à 16 h 30. Au collège d'Epenex, les parents peuvent choisir une séance prolongée jusqu'à 17 h. Une participation financière symbolique leur est demandée, la Commune assumant la plus grande partie des frais.

Les groupes sont constitués en fonction du nombre d'inscriptions par les parents et débutent à mi-septembre. A la rentrée scolaire 2017-2018, 18 groupes ont été ouverts afin de répondre à toutes les demandes d'inscription.

L'organisation et l'engagement des responsables des groupes sont assurés par le Service administratif des écoles. Une formation d'analyse des pratiques professionnelles, destinée aux responsables de groupe non enseignants, est organisée à la rentrée d'août, ainsi qu'un suivi tout au long de l'année scolaire. Cette formation est fondée sur la base d'un cahier des charges et d'objectifs élaborés en collaboration avec la formatrice, Mme Marianne Ré, consultante en éducation et formatrice d'adultes.

Les responsables des devoirs surveillés apportent les explications indispensables à la compréhension des disciplines touchées et à la réalisation partielle ou complète des devoirs. Cependant, les parents gardent la responsabilité d'un contrôle du travail effectué par leur enfant. Il ne saurait être question de leur part, en cas de mauvais résultats ou d'échecs, de mettre en cause l'animatrice des leçons. Les devoirs surveillés ne sont pas considérés comme des cours d'appui. Les enfants inscrits en structure d'APEMS font leurs devoirs dans le cadre de cet accueil.

◆◆◆◆

Transports scolaires

Le Règlement sur les transports scolaires pour l'école publique obligatoire est en négociation avec le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), car il doit être adapté à la réalité écublanaise. Nous espérons pouvoir le présenter au Conseil communal en 2018.

◆◆◆◆

Bus scolaire

Le bus scolaire transporte 4 fois par jour les élèves de 1P à 6P en provenance du collège d'Epenex jusqu'au collège de la Coquerellaz, ceci en raison d'un équilibre des effectifs. Il assure en outre une multitude de déplacements entre les différents bâtiments scolaires, qu'il s'agisse de classes complètes (cours de rythmique et de natation, visites médicales, contrôles dentaires, animations à la bibliothèque, etc.) ou de petits groupes, voire même parfois d'élèves isolés (français intensif, rendez-vous au Service psychopédagogique, etc.).



Le bus scolaire est également utilisé pour la livraison des fournitures scolaires stockées au Pontet vers les différents collèges périphériques primaires. Les élèves transportés par le bus scolaire sont soumis à quelques règles et conditions d'utilisation.

DANS LE BUS:

J'ATTACHE MA CEINTURE



JE RESTE ASSIS JUSQU'À L'ARRÊT COMPLET DU BUS



JE NE MANGE PAS ET NE BOIS PAS



**JE RESPECTE LE SILENCE
J'ETEINS MON PORTABLE ET
LE RANGE DANS MON SAC**



PAS DE TROTTELETTE



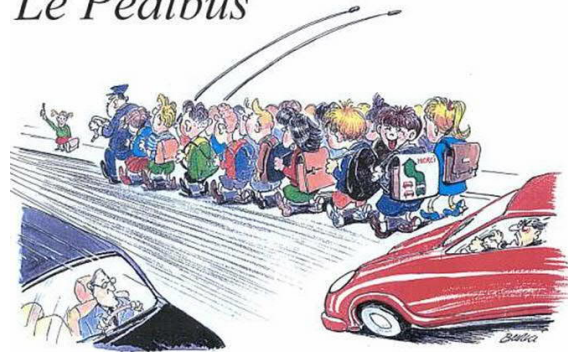
◆◆◆◆

Pédibus

A la rentrée scolaire d'août 2017, le Pédibus, créé sous la conduite d'un patrouilleur-conducteur de ligne rémunéré, a été reconduit pour tous les trajets correspondants aux horaires scolaires.

Certains élèves du quartier de Champ-Columb, enclassés, pour des raisons d'équilibre d'effectif, au collège du Croset, en bénéficient. Cela représente une douzaine d'élèves inscrits sur cette ligne.

Le Pédibus



Séances 2017

- 24 janvier :
Participation à la séance d'information aux parents des futurs élèves de 1P (enfants).
- 23 août :
Aucun parent ne s'est présenté à la séance organisée au réfectoire du bâtiment Jupiter pour la mise en route d'une éventuelle nouvelle ligne.



Patrouilleurs scolaires



Les patrouilleurs scolaires, rattachés au Service administratif des écoles, sont au nombre de 9 en 2017 pour notre Commune, dont 2 pour le collège de la Coque-rellaz, 4 pour le collège du Croset, 2 pour celui d'Epenex et 1 conductrice de ligne Pédibus.

Les horaires de présence sont le matin de 7 h 50 à 8 h 20 et de 11 h 45 à 12 h 15, puis l'après-midi de 13 h 15 à 13 h 45 et de 15 h 15 à 15 h 45 pour chaque collège, sauf le mercredi après-midi. L'horaire complet d'un patrouilleur est donc d'une dizaine d'heures hebdomadaires. Certains postes sont assumés par deux personnes qui se répartissent les heures de présence.

Avant de pouvoir exercer leur tâche de manière officielle, chaque patrouilleur reçoit une formation sur son lieu de travail par la section « Prévention & Partenariats » de PolOuest. La Commune fournit les vêtements et la palette nécessaires à leur activité. A fin 2017, certains équipements ont dû être renouvelés en raison de leur usure.

M. Emmanuel Michaud, Sergent-major sous-chef de l'Unité de prévention de PolOuest, est en charge de la formation des patrouilleurs.

Nous tenons à leur adresser nos vifs remerciements pour leur travail précieux et important pour la sécurité des enfants, qu'ils effectuent tout au long de l'année, par tous les temps !

